

**MÉMORIAL**

DU

**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**



**Memorial**

des

**Großherzogthums Luxemburg.**

**MARDI, 31 janvier 1888.**

**N<sup>o</sup> 5.**

**Dinſtag, 31. Januar 1888.**

*Loi du 30 janvier 1888, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1888.*

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la résolution de la Chambre des députés du 27 janvier et celle du Conseil d'État du même jour, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le budget de l'État pour l'exercice 1888 est arrêté :

en recette à la somme de 7,999,100 fr. ;

en dépense à la somme de 7,442,790 ;

en recette et en dépense pour ordre à la somme de 1,300,000 fr. ;

le tout conformément au tableau ci-annexé.

**Art. 2.** La part des communes dans le produit des impôts directs est fixée, pour l'exercice 1888, savoir :

pour l'impôt foncier à 5 pCt. ;

pour l'impôt mobilier à 3 pCt.

**Art. 3.** Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

*Gesetz vom 30. Januar 1888, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1888 betreffend.*

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 27. Januar 1888, und derjenigen des Staatsrathes vom selben Tage, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Das Staatsbudget für's Jahr 1888 ist festgesetzt :

in Betreff der Einnahmen auf Fr. 7,999,100 ;

in Betreff der Ausgaben auf Fr. 7,442,790 ;

in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 1,300,000 ;

dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

**Art. 2.** Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der direkten Steuern ist für das Jahr 1888 festgestellt :

auf 5 pSt. der Grundsteuer ;

auf 3 pSt. der Mobiliarsteuer.

**Art. 3.** Für nicht einschränkende Credite ist keine Ueberschreibung zulässig.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 30 janvier 1888.

GUILLAUME.

*Les membres du Gouvernement :*

ED. THILGES.  
EYSCHEN.  
KIRPACH.  
M. MONGENAST.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „*Mémorial*“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Haag, den 30. Januar 1888.

Wilhelm.

*Die Mitglieder der Regierung :*

Ed Thilges.  
Eyschen.  
Kirpach.  
M. Mongenast.

### Chapitre I<sup>er</sup>. — Recettes.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1888.
	Section I <sup>re</sup> .	
1	Excédant présumé des recettes de l'exercice antérieur. . . . .	1,240,000
	Section II. — Contributions directes et accises.	
2	Contribution foncière . . . . .	955,000
3	Contribution mobilière et patentes . . . . .	450,000
4	Contribution personnelle . . . . .	80,000
5	Impôt sur les mines et minières . . . . .	50,000
6	Impôt sur les chevaux . . . . .	42,000
7	Impôt sur les cabarets. . . . .	160,000
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc. . . . .	185,000
9	Bière . . . . .	100,000
10	Recouvrement de frais de poursuite . . . . .	2,400
11	Timbres de quittances d'accises . . . . .	2,000
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats . . . . .	2,000
13	Extraits du cadastre . . . . .	1,500
14	Recettes diverses . . . . .	1,000
		2,050,900

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1888.
	<b>Section III. — Douanes.</b>	
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée et de sortie . . . . .	1,367,000
	b) Sucre de betteraves . . . . .	131,000
	c) Sel . . . . .	228,000
	d) Tabac indigène . . . . .	58,000
	e) Droit de statistique . . . . .	1,500
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie . . . . .	14,700
	<b>Section IV. — Enregistrement et Domaines.</b>	
16	Enregistrement . . . . .	600,000
17	Grefte . . . . .	19,000
18	Hypothèques . . . . .	65,000
19	Successions . . . . .	100,000
20	Centimes additionnels . . . . .	253,000
21	Timbre . . . . .	195,000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. . . . .	10,000
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire . . . . .	75,000
24	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger . . . . .	25,000
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance . . . . .	1,500
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau . . . . .	4,000
27	Frais de garde de bois communaux . . . . .	17,000
28	Ventes immobilières . . . . .	45,000
29	Ventes mobilières . . . . .	10,000
30	Rentes des concessions minières . . . . .	296,000
31	Locations . . . . .	10,000
32	Frais de ventes d'immeubles . . . . .	4,500
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières . . . . .	3,000
34	Recettes diverses . . . . .	5,000
		<b>1,758,000</b>

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1888.
	<b>Section V. — Postes.</b>	
35	Taxes des lettres et autres recettes . . . . .	320,000
	<b>Section VI. — Télégraphes et Téléphones.</b>	
36	Taxes des dépêches et autres recettes . . . . .	86,000
	<b>Section VII. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.</b>	
37	Produit du travail des détenus . . . . .	110,000
38	Produit de la cantine et recettes diverses . . . . .	1,000
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres. . . . .	100,000
	<b>Section VIII. — Recettes diverses.</b>	<b>211,000</b>
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions . . . . .	185,000
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges, et contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci . . . . .	40,500
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades . . . . .	3,000
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	6,000
44	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance . . . . .	24,000
45	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains . . . . .	25,000
46	Remboursements des dépenses de la Caisse d'épargne . . . . .	20,000
47	Excédant de recettes de comptes extraordinaires . . . . .	5,000
48	Remboursements par d'anciens élèves boursiers . . . . .	700
49	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature . . . . .	0,000
50	Intérêts de fonds en dépôt :	
	a) Fonds de l'État . . . . .	50,350
	b) Fonds de consignations . . . . .	4,800
	c) Intérêts d'obligations acquises par l'État . . . . .	19,870
		<b>55,000</b>
		<b>373,200</b>
	<b>Total des recettes . . . . .</b>	<b>7,999,100</b>

## Chapitre II. — Dépenses.

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
	<b>Section I<sup>re</sup>.</b>	
1	Liste civile . . . . .	200,000
	<b>Section II. — Gouvernement.</b>	
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement . . . . .	51,900
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel de Gouvernement . . . . .	64,000
4	Frais de route et de séjour . . . . .	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises) . . . . .	15,000
5bis	Statistique . . . . .	4,500
6	Dépenses pour décorations . . . . .	5,000
7	Dépenses diverses . . . . .	500
	<b>Section III.</b>	<b>159,150</b>
8	Chambre des députés . . . . .	30,000
	<b>Section IV.</b>	
9	Conseil d'État . . . . .	17,000
	<b>Section V. — Secrétariat luxembourgeois à La Haye.</b>	
10	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger . . . . .	12,500
	<b>Section VI. — Relations extérieures.</b>	
11	Légations . . . . .	12,000
12	Consulats . . . . .	6,500
13	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger. . . . .	7,600
	<b>Section VII. — Justice.</b>	<b>26,100</b>
14	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix, les dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers . . . . .	270,000
15	Frais de bureau (impressions et bibliothèque, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauffage et d'éclairage . . . . .	14,000
16	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police. . . . .	4,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
17	Frais de route et de séjour . . . . .	1,000
18	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute cour militaire .	400
19	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif). . . . .	4,700
20	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger. (Crédit non limitatif. — Ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents) . . . . .	54,000
21	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires . .	3,500
22	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges . . . . .	3,400
25	Traitement d'un aide-exécuteur . . . . .	1,000
<b>Section VIII. — Cultes.</b>		<b>386,000</b>
<i>a) Culte catholique.</i>		
24	Traitement du clergé . . . . .	370,000
25	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale . . .	2,800
26	Indemnité de 100 fr. à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 300 fr. au desservant de Mondorf-les-Bains . . . . .	7,800
27	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs . . . . .	13,600
28	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire . . . . .	3,000
29	Subside pour la bibliothèque du Séminaire . . . . .	500
30	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal . . . . .	5,500
<i>b) Culte protestant.</i>		
31	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg . . . . .	2,600
32	Subside . . . . .	500
<i>c) Culte israélite.</i>		
33	Traitement du rabbin . . . . .	2,600
34	Subside . . . . .	500
<b>Section IX.</b>		<b>409,200</b>
35	<b>Corps de gendarmerie et des volontaires</b> . . . . .	<b>372,000</b>
36	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie . . . . .	35,900
		<b>397,900</b>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
<b>Section X. — Chambre des comptes.</b>		
37	Traitement des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires . . . . .	34,700
38	Frais de route et de séjour . . . . .	360
39	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues . . . . .	1,600
		36,660
<b>Section XI. — Recette générale.</b>		
40	Traitement du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et d'un commis aux écritures . . . . .	15,330
41	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service. . . . .	5,350
		16,900
<b>Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.</b>		
42	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs et les membres des conseils cantonaux de révision . . . . .	192,000
43	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie . . . . .	1,000
44	Frais de route et de séjour . . . . .	7,900
45	Cadastre. — Rétributions variables . . . . .	24,000
46	Statistique des revenus fonciers . . . . .	200
47	Renouvellement partiel des plans cadastraux . . . . .	2,000
48	Frais de bureau de la Direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments. — Restant d'exercices antérieurs frs. 288.85 . . . . .	11,600
49	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif.) . . . . .	62,500
50	Expédition des rôles des contributions directes. . . . .	2,200
51	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos . . . . .	3,000
52	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif.) . . . . .	30,000
53	Dépenses diverses . . . . .	3,000
		339,400

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
<b>Section XIII. — Enregistrement et Domaines.</b>		
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes et déplacements des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux . . . . .	47,200
55	Frais de route et de séjour . . . . .	300
56	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif) . . . . .	92,000
57	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs . . . . .	8,000
58	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables). (Crédit non limitatif) . . . . .	4,200
59	Réstitutions. (Crédit non limitatif) . . . . .	4,700
60	Frais d'adjudication, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 103.15 . . . . .	6,000
61	Frais de vente de terrains domaniaux . . . . .	7,500
62	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines . . . . .	5,300
63	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif) . . . . .	1,000
64	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier . . . . .	5,000
65	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine . . . . .	1,000
		149,400
<b>Section XIV. — Douanes.</b>		
66	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché . . . . .	32,400
67	Gratifications . . . . .	11,700
68	Loyer de locaux . . . . .	9,000
		53,100
<b>Section XV.</b>		
69	<b>Caisse d'épargne</b> . . . . .	20,000
<b>Section XVI. — Pensions.</b>		
70	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) . . . . .	467,000
71	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessaires . . . . .	15,000
		482,000



Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1888.
<b>Section XVII. — Travaux publics — administration.</b>		
72	Traitements et frais de bureau du personnel. . . . .	72,500
73	Frais de route et de séjour . . . . .	8,500
74	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers, plus un subside à la caisse de secours de divers cantonniers . . . . .	75,000
75	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878. . . . .	21,500
		175,500
<b>Section XVIII. — Travaux publics — voirie.</b>		
76	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg. . . . .	240,000
77	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes . . . . .	20,000
78	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 23 mars 1878 . . . . .	125,000
79	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement . . . . .	150,000
80	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 13 janvier 1843, art. 4 . . . . .	3,000
81	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics. . . . .	3,000
82	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos . . . . .	8,000
83	Chemins de fer; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent . . . . .	24,000
84	Subvention pour l'établissement d'une halte à Drauffelt . . . . .	3,000
85	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins de grande communication repris par l'État; pépinières et élagage d'arbres . . . . .	12,000
86	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500
		558,500
<b>Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.</b>		
87	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier. . . . .	8,000
		5a

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
88	Frais nécessités par la séparation de l'école industrielle du gymnase et la réforme projetée de l'enseignement supérieur et moyen. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
89	Déplacement et aménagement de l'école normale . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
90	Travaux à faire pour l'installation au Rham des reclus infirmes se trouvant à l'hospice central d'Ettelbruck — premier crédit . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
91	Entretien, appropriation et réparation de l'hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie . . . . .	95,000
92	Crédit pour grosses réparations urgentes à faire à l'hôtel de l'évêché à Luxembourg. . . . .	2,000
93	Agrandissement des prisons de Diekirch, frais d'ameublement. . . . .	19,000
94	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'État . . . . .	30,000
95	Palais de justice à Luxembourg et ses dépendances; aménagement de la cour, clôture, mobilier . . . . .	30,000
96	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations . . . . .	20,000
97	Entretien des monuments historiques du pays et embellissements dans diverses parties du pays . . . . .	10,000
98	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos . . . . .	17,000
99	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500
	<b>Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.</b>	<b>251,500</b>
100	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement . . . . .	6,000
101	Indemnités à payer à des particuliers en suite des travaux de démantèlement exécutés en 1885, et travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg . . . . .	30,000
102	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir. . . . .	40,000
	<b>Section XXI. — Mines.</b>	<b>76,000</b>
103	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau de l'ingénieur et du conducteur des mines . . . . .	14,000
104	Frais de voyage. . . . .	2,500
105	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif) . . . . .	22,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1888.
106	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. Dépenses diverses et imprévues. Frais de procès . . . . .	12,500
	<b>Section XXII. — Travaux communaux.</b>	<b>51,000</b>
107	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. Frais relatifs au contrôle des constructions communales. . . . .	50,000
108	Subsides ordinaires pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer . . . . .	50,000
109	Subsides extraordinaires du même chef . . . . .	50,000
110	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique . . . . .	7,500
	<b>Section XXIII. — Dette publique.</b>	<b>157,500</b>
111	Annuités et frais . . . . .	735,900
112	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'État . . . . .	5,000
113	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif). . . . .	5,600
	<b>Section XXIV. — Commissariats de district.</b>	<b>742,500</b>
114	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale . . . . .	27,500
115	Frais de route et de séjour des commissaires . . . . .	2,500
	<b>Section XXV. — Administration forestière.</b>	<b>50,000</b>
116	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes; frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes pour le contentieux forestier; dépenses forestières imprévues. . . . .	21,000
117	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues.	20,000
	<b>Section XXVI. — Service sanitaire.</b>	<b>41,000</b>
118	Collège médical et médecins de canton . . . . .	9,500
119	Acquisition des objets nécessaires pour les examens; frais de déplacement, visites des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg . . . . .	2,500
120	École d'accouchement. Indemnités du personnel enseignant. Entretien des malades et des élèves . . . . .	7,500

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1888.
121	Traitements et indemnités des vétérinaires . . . . .	13,900
122	Subsides à des sages-femmes . . . . .	6,000
123	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie . .	1,200
124	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc. . . . .	1,350
125	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but . . . . .	80,000
	<b>Section XVII. — Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.</b>	121,930
126	Mise en état du parc et de l'établissement . . . . .	23,000
127	Frais d'exploitation. . . . .	28,000
	<b>Section XXVIII. — Postes et Télégraphes.</b>	53,000
	a) <i>Postes.</i>	
128	Traitements du directeur et du personnel du service ; indemnités des surnu- méraires et comptables . . . . .	188,000
129	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraor- dinaires et frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. Indemnités pour agences auxiliaires volontaires . . . . .	14,500
130	Indemnité pour frais de tournée du directeur et des inspecteurs et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents . . . . .	9,100
131	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplace- ment aux jours de repos . . . . .	241,000
132	Loyer de locaux . . . . .	6,100
133	Frais de route et de séjour . . . . .	2,000
134	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux . . . . .	18,200
135	Transport des dépêches et des colis . . . . .	67,500
136	Impressions, timbres-poste et cartes-postales ; frais de bureau de la Direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (ville et gare) et des bu- reaux ambulants et de relais, y compris un restant de fr. 6,313 36 de l'exercice antérieur . . . . .	22,000
137	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste. . . . .	4,000
137bis	Subside à la Caisse de secours mutuels des employés des postes et télégraphes	1,500
138	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions ; frais de	

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
	meublier et d'installation de perceptions et agences, y compris un restant d'exercices antérieurs de 508 fr. . . . .	6,900
159	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international . . . . .	600
140	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	600
	<i>b) Télégraphes et téléphones.</i>	551,800
141	Traitements du personnel ; indemnités des surnuméraires et des aides-surveillants . . . . .	36,000
142	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires. . . . .	4,200
145	Indemnités à allouer aux agents du service des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique dans les bureaux secondaires . . . . .	21,000
144	Frais de bureau, y compris la fourniture de timbres-télégraphe . . . . .	4,500
145	Frais de voyage. . . . .	2,400
146	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils, y compris un restant de 838,44 fr. d'exercices antérieurs . . . . .	5,250
147	Bureau international de Berne . . . . .	500
148	Remboursements aux offices étrangers ; frais d'express et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif.) . . . . .	5,000
149	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphiques et téléphoniques, dépenses diverses et imprévues, y compris un restant de 45,000 fr. de l'exercice antérieur . . . . .	190,000
	<b>Section XXIX. — Agriculture.</b>	266,850
180	Commissions d'agriculture et de viticulture . . . . .	3,600
181	Service agricole. — Traitements du personnel et indemnités de personnes temporairement y attachées . . . . .	19,000
182	Id. — Frais de bureau et acquisition d'instruments ; loyer des locaux . . . . .	3,200
183	Frais de route et de séjour . . . . .	5,000
184	Crédit en faveur de travaux d'améliorations agricoles . . . . .	35,000
185	Subsides en faveur de la plantation d'arbres fruitiers . . . . .	20,000
186	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement . . . . .	20,000
187	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux . . . . .	100,000
188	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture . . . . .	25,000

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1888.
159	Conférences agricoles . . . . .	4,500
160	École et station agricoles à Ettelbruck, y compris un restant de 10 fr. d'un exercice antérieur . . . . .	25,200
161	Bourses d'études et subsides aux élèves de l'école agricole. . . . .	6,000
162	Subsides pour des études techniques à des écoles spéciales . . . . .	5,000
163	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif) . . . . .	19,000
164	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif) . . . . .	34,000
165	Indemnité à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. . . . .	8,000
166	Exécution de la convention phylloxérique de Berne, du 5 novembre 1881. Dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra — études . . . . .	4,000
	<b>Section XXX. — Commerce et industrie.</b>	<b>334,500</b>
167	Chambre de commerce . . . . .	1,600
168	Commissariat de la Banque Internationale . . . . .	6,000
169	Subside pour faciliter la participation de l'industrie nationale à des expositions à l'étranger . . . . .	15,000
	<b>Section XXXI. — Enseignement supérieur et moyen.</b>	<b>22,600</b>
170	Athénée, progymnases — traitements et indemnités . . . . .	137,000
171	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses . . . . .	10,000
172	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais (sans distinction d'exercice.) (Crédit non limitatif) . . . . .	3,700
173	Bourses pour études universitaires ou études supérieures en général. . . . .	10,500
174	Subsides à des élèves indigents . . . . .	1,500
	<b>Section XXXII. — Enseignement primaire.</b>	<b>182,700</b>
175	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire. . . . .	59,000
176	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	32,000
177	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :	

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1888.
	a) Subsidés en faveur de l'instruction primaire en général, à répartir entre les communes et sections de communes qui s'imposent de centimes additionnels et au prorata des dites impositions, sauf la faculté réservée au Gouvernement de disposer du cinquième du crédit pour encourager des communes ou sections, sans distinction, qui font des sacrifices extraordinaires en faveur de l'enseignement primaire 170,000	203,000
	b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876 . . . . . 35,000	
	c) Subsidés dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades 2,000	
178	Subsidés en faveur d'écoles du soir et du dimanche et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles . . . . .	27,000
179	Suppléments de traitements pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice) . . . . .	87,300
180	Subsidés en faveur de l'enseignement primaire supérieur . . . . .	12,000
181	Bourses d'études aux élèves-instituteurs . . . . .	13,000
182	Bourses d'études aux élèves-institutrices . . . . .	6,000
185	Subsidés aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale . . . . .	2,000
184	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs . . . . .	4,000
185	Secours aux sociétés de secours mutuels formées par les instituteurs et institutrices . . . . .	1,500
186	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger . . .	10,700
187	Entretien des élèves du même établissement; habillement, literie et matériel de classe . . . . .	7,200
188	Subsidés dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques . . . . .	5,000
189	Création d'une bibliothèque pédagogique . . . . .	1,000
	<b>Section XXXIII. — Arts et sciences.</b>	<b>451,900</b>
190	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires . .	12,000
191	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg . . .	2,000
192	Encouragements aux études industrielles et artistiques . . . . .	6,000
193	Subside à la Section historique de l'Institut . . . . .	2,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
193bis	Subside extraordinaire à la même société . . . . .	2,000
194	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach. . . . .	2,000
195	Subside à la Société des sciences naturelles. . . . .	1,500
196	Subside à la Société des sciences médicales. . . . .	1,000
197	Subside à la Société botanique . . . . .	500
	<b>Section XXXIV. — Prisons et dépôt de mendicité.</b>	<b>29,000</b>
198	Traitements et émoluments fixes . . . . .	43,000
199	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens. Cantine . . . . .	50,000
200	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention . . . . .	100,000
201	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus . . . . .	7,000
202	Menues dépenses . . . . .	1,000
	<b>Section XXXV. — Hospice central et orphelinat.</b>	<b>201,000</b>
203	Traitements et émoluments fixes . . . . .	30,000
204	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens	160,000
205	Menues dépenses . . . . .	800
	<b>Section XXXVI. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.</b>	<b>190,800</b>
206	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	30,000
207	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abattage de bétail; secours particuliers, etc. . . . .	25,000
208	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874), (sans distinction d'exercice) . . . . .	6,000
209	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés. . . . .	3,000
210	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers	1,600
211	Récompenses pour actes de dévouement. . . . .	500
212	Subside à l'orphelinat St-Joseph à Rodange . . . . .	3,000
		<b>89,100</b>



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1888.
	<b>Section XXXVII. — Police générale et administrative.</b>	
213	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3. (Crédit non limitatif.) . . . . .	55,000
214	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif.) . . . . .	55,000
215	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés . . . . .	600
216	Dépense à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion . . . . .	1,000
217	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles . . . . .	5,000
218	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux . . . . .	5,000
219	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances . . . . .	65,000
220	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance . . . . .	400
	<b>Section XXXVIII.</b>	<b>143,000</b>
221	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 1,778 87½ . . . . .	6,000
	<b>Section XXXIX.</b>	
222	Dépenses d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs . . . . .	50,000
	Total général . . . . .	<b>7,442,790</b>
	<b>Chapitre III.</b>	
	<b>Recettes et dépenses pour ordre. (Crédit non limitatif.)</b>	
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . . .	150,000
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal . . . . .	1,000,000
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers . . . . .	150,000
	Total . . . . .	<b>1,300,000</b>

*Arrêté royal grand-ducal du 30 janvier 1888, pour l'exécution de la loi du budget de l'exercice 1888.*

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1888 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Les dispositions de Notre arrêté du 18 mars 1869, réglant l'exécution de la loi du budget pour 1869, sont applicables au budget des dépenses pour l'exercice 1888.

La Haye, le 30 janvier 1888.

GUILLAUME.

*Les membres du Gouvernement :*

ED. THILGES.  
EYSCHEN.  
KIRPACH.  
MONGENAST.

*Königl.-Großh. Beschluß vom 30. Januar 1888, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1888 betreffend.*

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben des Staates für 1888 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Haben beschlossen und beschließen :

Die Bestimmungen Unseres Beschlusses vom 18. März 1869, über die Ausführung des Budgetgesetzes von 1869, sind auf das Ausgaben-Budget des Dienstjahres 1888 anwendbar.

Im Haag, den 30. Januar 1888.

Wilhelm.

*Die Mitglieder der Regierung :*

Ed. Thilges.  
Eyschen.  
Kirpach.  
Mongenast.

*Arrêté royal grand-ducal du 25 janvier 1888, portant dissolution du conseil communal de la ville de Vianden.*

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 107 de la Constitution, l'art. 2 de la loi du 10 décembre 1860, concernant le régime communal, et les art. 75 et 81 de la loi électorale du 5 mars 1884 ;

Attendu que le conseil communal de Vianden, par suite de dissentiments qui se sont produits dans son sein, ne fonctionne plus régulièrement ;

Sur le rapport de Notre Directeur général de l'intérieur, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

*Königl.-Großh. Beschluß vom 25. Januar 1888, wodurch der Gemeinderath der Stadt Vianden aufgelöst wird.*

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 107 der Verfassung, des Art. 2 des Gesetzes vom 10. Dezember 1860 über das Communalwesen, und die Art. 75 und 81 des Wahlgesetzes vom 5. März 1884 ;

In Betracht, daß der Gemeinderath der Stadt Vianden wegen der in seinem Schoße entstandenen Mißhelligkeiten nicht mehr regelmäßig fungirt ;

Auf den Bericht Unseres General-Direktors des Innern und nach Berathung der Regierung im Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le conseil communal de la ville de Vianden est dissous.

**Art. 2.** Le collège électoral de la dite ville sera réuni au plus tard dans le mois de la date du présent arrêté pour l'élection d'un nouveau conseil communal.

En attendant, le collège actuel des bourgmestre et échevins continuera à exercer ses fonctions.

**Art. 3.** Notre Directeur général de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Haye, le 25 janvier 1888.

Le Directeur général  
de l'intérieur,  
H. KIRPACH.

GUILLAUME.

*Arrêté du 27 janvier 1888, portant convocation du collège électoral de la ville de Vianden.*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 25 de ce mois, portant dissolution du conseil communal de la ville de Vianden ;

Vu l'art. 2 de la loi du 10 décembre 1860, concernant le régime communal, et les art. 75 et 81 de la loi électorale du 5 mars 1884 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le corps électoral de la ville de Vianden se réunira le jeudi, 23 février prochain, à neuf heures du matin, dans les locaux à indiquer dans les lettres de convocation, à l'effet de procéder à l'élection de neuf membres du conseil communal, après que les électeurs auront été dûment convoqués au moins huit jours avant celui de l'assemblée.

Cette convocation sera en outre publiée dans la ville de Vianden de la manière accoutumée.

**Art. 2.** La présentation des candidats devra se faire au plus tard dans la soirée du 17 février.

Haben beschlossen und beschließen :

**Art. 1.** Der Gemeinderath der Stadt Vianden ist aufgelöst.

**Art. 2.** Das Wahl-Collegium der genannten Stadt wird spätestens binnen Monatsfrist vom Datum des gegenwärtigen Beschlusses an zur Wahl eines neuen Gemeinderathes zusammentreten.

Inzwischen wird das gegenwärtige Collegium der Bürgermeister und Schöffen seine Amtsvrichtungen fortsetzen.

**Art. 3.** Unser General-Director des Innern ist mit der Ausführung dieses Beschlusses beauftragt.

Im Haag, den 25. Januar 1888.

Der General-Director  
des Innern,  
H. Kirpach.

Wilhelm.

*Beschluß vom 27. Januar 1888, wodurch das Wahl-Collegium der Stadt Vianden einberufen wird.*

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Königl.-Großh. Beschlusses vom 25. d. Mts., wodurch der Gemeinderath der Stadt Vianden aufgelöst wird ;

Nach Einsicht des Art. 2 des Gesetzes vom 10. Dezember 1860 über das Communalwesen, und der Art. 75 und 81 des Wahlgesetzes vom 5. März 1884 ;

Beschließt :

**Art. 1.** Das Wahl-Collegium der Stadt Vianden wird am Donnerstag, den 23. Februar d. J., um 9 Uhr Vormittags, in den durch die Einberufungsschreiben zu bezeichnenden Lokalen zusammentreten, um zur Wahl von neun Gemeinderathsmitgliedern zu schreiten, nachdem die Wähler vorschriftsmäßig wenigstens acht Tage vor dem der Wahlversammlung einberufen worden sind.

Die Einberufung wird außerdem in der üblichen Weise in der Stadt Vianden veröffentlicht werden.

**Art. 2.** Die Kandidaten müssen spätestens am Abende des 17. Februar vorgeschlagen sein.

**Art. 3.** Le bureau électoral sera composé conformément à l'art. 75 de la loi du 5 mars 1884.

**Art. 4.** La détermination des séries de sortie des membres nouvellement élus aura lieu conformément à l'art. 199 de la même loi.

**Art. 5.** Le présent arrêté sera expédié avec une copie de l'arrêté royal grand-ducal susvisé à M. le commissaire du district de Diekirch, chargé d'y donner les suites qu'il appartiendra, et d'en assurer l'exécution.

Luxembourg, le 27 janvier 1888.

*Le Directeur général de l'intérieur,*  
H. KIRPACH.

*Avis. — Administration communale.*

Par arrêté royal grand-ducal en date du 25 de ce mois, ont été nommés bourgmestres des communes ci-après désignées, à savoir :

*Fischbach* : M. P. Kinnen, cultivateur à Schoos ;

*Bettborn* : M. G. Steichen, cultivateur à Pratz ;

*Folschette* : M. M. Glesener, cultivateur à Folschette ;

*Rosport* : M. R. Tudor, rentier et député à Rosport ;

*Waldbillig* : M. M. Schleich, cultivateur à Christnach ;

Luxembourg, le 26 janvier 1888.

*Le Directeur général de l'intérieur,*  
H. KIRPACH.

*Avis. — Ordre de la Couronne de chêne.*

Par arrêté royal grand-ducal du 25 janvier c., la médaille en argent de l'Ordre de la Couronne de chêne a été conférée au gendarme Georges Gœbel, de la brigade de Larochette.

Luxembourg, le 27 janvier 1888.

*Le Ministre d'État, président  
du Gouvernement,*  
Ed. THILGES.

**Art. 3.** Das Wahlbureau ist gemäß Art. 75 des Gesetzes vom 5. März 1884 zusammenzusetzen.

**Art. 4.** Die Bestimmung der Austrittsferien der neu erwählten Mitglieder hat nach Art. 199 desselben Gesetzes zu geschehen.

**Art. 5.** Gegenwärtiger Beschluß wird zugleich mit einer Abschrift des vorerwähnten Königl.-Großh. Beschlusses an den Hrn. Districts-Commissar in Diekirch zu weiterer Veranlassung und Vollziehung ausgefertigt.

Luxemburg, den 27. Januar 1888.

*Der General-Director des Innern,*  
H. Kirpach.

**Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 25. d. Mts. sind zu Bürgermeistern nachbezeichneter Gemeinden ernannt worden :

*Fischbach* : Hr. P. Kinnen, Landwirth zu Schoos ;

*Bettborn* : Hr. W. Steichen, Landwirth zu Pratz ;

*Folscheib* : Hr. M. Glesener, Landwirth zu Folscheib ;

*Rosport* : Hr. R. Tudor, Rentner und Deputirter zu Rosport ;

*Waldbillig* : Hr. M. Schleich, Landwirth zu Christnach.

Luxemburg, den 26. Januar 1888.

*Der General-Director des Innern,*  
H. Kirpach.

**Bekanntmachung. — Orden der Eichenkrone.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 25. Januar c., ist dem Gen darm Georg Gœbel der Station Fels, die silberne Medaille des Ordens der Eichenkrone verliehen worden.

Luxemburg, den 27. Januar 1888.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,*  
Ed. Thilges.